Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20261014-202610191-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 OCTOBRE 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 16/10/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze octobre, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	08/10/2026
Date d'affichage de la convocation	08/10/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	15
Nombre de conseillers votants	18

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
Mme Corine CHAVOIX, conseillère municipale	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale

Etaient absents excusés : Mme Sabrina LE BOLLOCH, Mme Nathalie FOUILLARD, M.Nabé DIARRASSOUBA
Etait absent : M.Denis MANCEAU

Pouvoirs : de Mme Sabrina Le Bolloch à Mme Zilpa Vilsalmon, de Mme Nathalie Fouillard à Mme Aline Le Bouédec , de M. Nabé DIARRASSOUBA à Mme Céline Balluais

M.Quentin DESPAS est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/10-191 : Objet : Recensement – Rémunération des agents

Rapporteur : Mme Aline Le Bouédec, Maire de Romagné

Un recensement de la population de Romagné sera effectué du 21 janvier au 20 février 2027.
La coordination de l'enquête de recensement sera confiée à Mme Petit Monia, qui bénéficie d'une journée de formation par l'Insee le mardi 13 octobre et d'une demi-journée supplémentaire entre le 23 novembre et le 4 décembre prochain.
Il est proposé au Conseil municipal de recruter 4 agents recenseurs, ainsi qu'un agent suppléant.
Les districts ont été validés comme suit par l'Insee :

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20261014-202610191-DE

District	Nombre de logements 2022	Estimatif évolution 2022-2027 logements	Estimation nombre logements 2027
3	252	16	268
5	40	1	41
7	128	36	164
8	226	0	226
9	88	10	98
10	237	7	244
11	66	1	67
			1108

Dans le souci de motiver les agents recenseurs, il est proposé de les rémunérer en fonction du nombre d'imprimés remplis (papier ou par internet) :

Formulaire logement	1,20 €
Bulletin individuel	0.90 €
Fiche de logement non enquêté	0.30 €

Les temps de formation seront rémunérés par une gratification de 40 € (totalité des formations).

La tournée de reconnaissance sera rémunérée 40 €.

Les frais de déplacement seront pris en compte au travers d'un forfait kilométrique, déterminé par secteur :

District 3	50.00 €
District 5	17.00 €
District 7	23.00 €
District 8	12.00 €
District 9	9.00 €
District 10	19.00 €
District 11	25.00 €

Les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique C.
La rémunération sera déterminée au grade d'adjoint d'animation, d'adjoint administratif, ou d'adjoint technique. L'échelon retenu sera en principe l'échelon 1 sauf ancienneté ou qualifications de l'agent justifiant un échelon supérieur. Le régime indemnitaire sera facultatif.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont 3 pouvoirs par :
18 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Décide** de recruter pour les opérations de recensement 4 agents recenseurs et un suppléant ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20261014-202610191-DE

- **Décide** qu'une gratification sera versée pour le temps passé en formation à hauteur de 40€ pour toutes les formations ;
- **Décide** de verser une gratification de 40 € pour la tournée de reconnaissance ;
- **Décide** de verser une indemnité pour les frais de déplacement occasionnés par la mission, sous la forme d'un forfait kilométrique par secteur, des montants suivants :

District 3	50.00 €
District 5	17.00 €
District 7	23.00 €
District 8	12.00 €
District 9	9.00 €
District 10	19.00 €
District 11	25.00 €

- **Décide** que les agents seront rémunérés en fonction du nombre d'imprimés remplis (papier ou dématérialisés):

Formulaire logement	1,20 €
Bulletin individuel	0.90 €
Fiche de logement non enquêté	0.30 €

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents liés à ce dossier.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
De Rennes le : 16/10/2026
- *de la publication :*
Le : 16/10/2026
La Maire, Aline LE BOUÉDEC

Le Secrétaire de séance, M.Quentin DESPAS

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

La Maire

Aline LE BOUÉDEC

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20261014-202610191-DE